



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2005

**ORU - Quartier Clou Bouchet - Lancement d'une consultation
d'appel d'offres - Etude de programmation du groupe scolaire Jean
Zay**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005

DELIBERATION D20050016

**d'appel d'offres - Etude de programmation du groupe scolaire
Jean Zay**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les marchés de définition du Clou Bouchet portant à l'origine sur la requalification des espaces urbains ont évolué et ont abouti à la mise en place d'un véritable projet de rénovation urbaine et sociale. Plusieurs territoires de projet au sein du quartier et sur ses franges ont été identifiés comme porteur d'enjeux forts au regard des objectifs figurant dans les orientations programmatiques.

Les études se poursuivent actuellement à travers la tenue de réunions, d'ateliers territoriaux dont le but est de définir de manière précise le Plan d'actions à 5 ans et ce, à partir du Plan de référence global qui traduit les grands principes sur le quartier du Clou Bouchet à 15 ans.

Le secteur en limite Nord du quartier situé autour du boulevard de l'Atlantique et qui regroupe d'ores et déjà plusieurs équipements dont le groupe scolaire Jean Zay, la Maison Pour Tous, le Foyer des Jeunes travailleurs est l'un des secteurs à enjeux identifié.

Il convient désormais de donner une traduction concrète à certains besoins et attentes exprimés et pouvant être pris en compte d'ores et déjà puisqu'ils s'insèrent dans le cadre général du projet de rénovation urbaine et viennent par réciprocité le conforter. Le groupe scolaire Jean Zay est au nombre de ces priorités.

Classé en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), l'établissement a eu à subir des dégradations structurelles importantes. Ces dégradations affectent durablement certains des bâtiments et ce, malgré des travaux réguliers d'entretien. Penser une requalification en profondeur de cet établissement en menant concomitamment la rénovation du restaurant scolaire qui va permettre l'installation dans le temps d'une nouvelle organisation est désormais une nécessité.

Seront également pris en compte l'aménagement des abords, les relations au boulevard de l'Atlantique, la gestion des accès, les modes d'approvisionnement, le traitement des clôtures. L'objectif est de permettre à terme la modification durable de l'image de l'institution scolaire, vecteur de citoyenneté, et de poursuivre le renouvellement du quartier, amorcé notamment par le réaménagement du collège Jean Zay.

C'est pourquoi, il est nécessaire à ce stade de mener une étude de programmation pour la restructuration d'ensemble du groupe scolaire qui constitue aussi un préalable indispensable à la mise en place d'un projet coordonné et cohérent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation ;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de programmation pour le groupe scolaire Jean ZAY ;
- imputer les dépenses sur le budget principal 2005, chapitre 22003001 fonction 2131 article 04713

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

